

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET
CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS**

Article 1 : Objet et Champ d'application

1.1. LPN AUTOMATISMES est une société par action simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mâcon sous le numéro 827 647 397, dont le siège social est situé Lieu-dit Les Baudras 71520 LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE. Elle a pour activité l'installation, la maintenance et l'entretien de tous systèmes automatiques et domotiques (ci-après « le(s) Produit(s) ») auprès de Clients professionnels ou consommateurs (ci-après « le(s) Client(s) »).

1.2. Toute commande de Produit(s) passée par le Client à LPN AUTOMATISMES est soumise aux présentes conditions générales.

Article 2 : Acceptation des conditions générales

2.1. Le Client reconnaît avoir, préalablement à toute commande, pris connaissance des présentes conditions générales, lesquelles sont notamment accessibles sur le site internet d'LPN AUTOMATISMES (www.lpn-automatismes.fr). Toute commande transmise à LPN AUTOMATISMES emporte acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales.

2.2. Les présentes conditions générales prévalent sur tous autres documents. Elles s'appliquent quel que soit le lieu de livraison des produits, le pays d'implantation du Client ou le mode de passation de la commande par le Client.

2.3. LPN AUTOMATISMES se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Dans une telle hypothèse, les conditions générales applicables seront celles en vigueur à la date de la commande du Client.

2.4. Le fait pour LPN AUTOMATISMES de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque clause des présentes conditions générales ne saurait valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 3 : Produits

3.1. Présentation des Produits :
LPN AUTOMATISMES installe, assure la maintenance et l'entretien de tous systèmes automatiques et notamment : les portes sectionnelles, les portes de garage, les portes souples, les portes piétonnes coulissantes, les rideaux métalliques, les portails coulissants ou battants, niveleurs de quai, volets roulants automatisés ou non, ...

3.2. Modification des Produits :
Les Produits proposés à la vente par LPN AUTOMATISMES sont susceptibles de faire l'objet de modifications en vue de leur amélioration. Dans cette hypothèse, LPN AUTOMATISMES ne sera pas tenu de modifier les produits déjà livrés ou déjà commandés.

3.3. Maintenance :
LPN AUTOMATISMES pourra proposer au Client de souscrire un contrat de maintenance du Produit. Cette prestation, distincte de la vente du Produit, fera l'objet d'un devis distinct. **LPN AUTOMATISMES attire spécialement l'attention du Client sur l'importance de souscrire un contrat de maintenance pour les Produits vendus ; à défaut, les garanties pourront être refusées par le constructeur et par LPN AUTOMATISMES.**

Article 4 : Commande

4.1. Préalablement à toute commande, le Client devra demander un devis à LPN AUTOMATISMES. Les devis sont valables 30 jours sauf mention contraire.

4.2. La commande est ferme et définitive dès la réception par LPN AUTOMATISMES du devis signé par le Client et d'un arrhes de 40%

du montant TTC de la commande (sauf mention contraire sur le devis).

Toute modification ultérieure de la composition ou du volume d'une commande passée par le Client nécessitera une acceptation écrite d'LPN AUTOMATISMES. Si le Client décide de ne pas donner suite à sa commande alors qu'elle a été validée, toute somme versée par le Client lors de la commande restera acquise définitivement à LPN AUTOMATISMES.

Dans l'hypothèse où aucune somme n'aurait été versée par le Client lors de la commande ou postérieurement, le Client sera redevable d'une indemnité fixée forfaitairement à 40 % du prix TTC des Produits commandés.

4.3. LPN AUTOMATISMES se réserve le droit de refuser ou d'annuler tout ou partie d'une commande, notamment en cas d'indisponibilité du Produit. L'annulation de la commande par LPN AUTOMATISMES, pour quelle que cause que ce soit, ne donnera lieu à aucune indemnisation du Client.

LPN AUTOMATISMES pourra également exiger un paiement anticipé de la totalité du prix, notamment en cas d'arriéré ou d'incident de paiement sur des commandes antérieures du Client.

Article 5 : Prix et Modalité de paiement

5.1. Prix : Les Produits sont vendus aux tarifs figurant sur les devis d'LPN AUTOMATISMES. Le prix des Produits est exprimé en euros hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes non comprises seront facturées en sus du prix. En sus du prix, le Client devra s'acquitter des frais de livraison et, en cas de livraison hors France métropolitaine, de tous les droits de douanes, taxes ou autres frais imposés au cours du transport et à l'arrivée des Produits.

5.2. Le Client accepte de recevoir les factures de LPN AUTOMATISMES par courrier électronique conformément à l'article 289 VI du Code général des impôts.

5.3. Modalités de paiement : Les factures sont payables par virement ou par chèque adressé à LPN AUTOMATISMES.

5.4. Date du paiement : A défaut d'autre accord, les factures sont payables à réception sauf mention contraire. LPN AUTOMATISMES se réserve toutefois d'exiger un paiement comptant à la commande ou à la livraison.

En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, LPN AUTOMATISMES se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande en cours ou des autres commandes passées par le Client.

5.5. Pénalités : Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit redevable d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Il est rappelé que le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes devenues exigibles, ni opérer une compensation avec les sommes susceptibles de lui être remboursées.

Dans l'hypothèse où LPN AUTOMATISMES devrait engager des frais pour recouvrer les sommes qui lui sont dues, elle sera en droit de réclamer au Client leur remboursement intégral. Toute facture recouvrée de manière contentieuse donnera lieu à l'application, à titre de clause pénale, d'une indemnité forfaitaire de 10 % de la somme à recouvrer en sus des frais réellement exposés et justifiés.

Article 6 : Livraison et réception des Produits

6.1. La livraison est constituée par la remise des Produits au Client à l'adresse du lieu de livraison indiqué par le Client.

Dans le cas où le lieu prévu pour la livraison des Produits est situé hors France métropolitaine, les produits sont livrés aux conditions de l'incoterm Ex Works (INCOTERMS 2020®) .

6.2. Les délais de livraison, s'ils sont précisés lors de la commande, ne sont donnés qu'à titre indicatif. En aucun cas le Client ne pourrait se prévaloir d'un retard de livraison pour refuser les Produits, résoudre la vente ou refuser d'exécuter ses obligations résultant des présentes conditions générales (à l'exception de l'application de l'article 6.6 des présentes conditions).

6.3. Les frais de livraison sont à la charge exclusive du Client.

6.4. Le Client s'engage à réceptionner les Produits livrés conformément au rendez-vous convenus avec LPN AUTOMATISMES. La livraison est considérée comme réalisée à la date convenue pour la livraison, même en cas de carence du Client. Dans cette dernière situation, des frais supplémentaires de 500 euros HT pourront être facturés par LPN AUTOMATISMES si une nouvelle livraison doit intervenir.

6.5. La réception des Produits fera l'objet d'un bordereau de réception qui sera signé par le Client et remis au transporteur, après vérification de la conformité de la livraison.

6.6. Si les produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de trois mois après réception par LPN AUTOMATISMES du devis signé et de l'arrhes, sauf cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande du Client quinze (15) jours après envoi d'une lettre recommandée mettant en demeure de livrer adressée à LPN AUTOMATISMES et restée infructueuse pendant ce délai.

6.7. LPN AUTOMATISMES se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses obligations, ce que le Client accepte expressément.

Article 7 : Prestations d'entretien de matériel

LPN AUTOMATISMES propose des contrats d'entretien (maintenance préventive et curative) des équipements manuels, semi-automatiques et automatiques, conformément à l'arrêté du 21 décembre 1993. LPN AUTOMATISMES attire spécialement l'attention du Client sur l'importance de la souscription de tels contrats, notamment en matière de garanties.

Les prestations d'entretien de matériel font l'objet de devis pour une prestation d'entretien annuel ou semestriel. Ces prestations sont payables à réception de la facture, même si la facture vise une prestation semestrielle qui n'a pas encore été effectuée.

Article 8 : Responsabilité & garanties

8.1. Conformité et vice apparent :

Toute contestation relative à la quantité ou à la qualité des produits livrés devra être mentionnée dans le bordereau de réception remis au transporteur, d'une part, et notifiée à LPN AUTOMATISMES par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures de la livraison. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté cette procédure, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent, de sorte qu'aucune réclamation ne pourra plus être acceptée par LPN AUTOMATISMES.

En cas de contestation acceptée par elle, LPN AUTOMATISMES aura le choix entre le remboursement des sommes versées, ou la réparation ou le remplacement à ses frais des Produits non-conformes à la commande ou affectés d'un vice apparent. En aucun cas, la responsabilité financière de LPN AUTOMATISMES ne pourra excéder le remplacement ou le remboursement des produits non-conformes ou affecté d'un vice apparent. La responsabilité de LPN AUTOMATISMES est strictement limitée aux obligations énumérées au sein des présentes conditions générales. La responsabilité d'LPN AUTOMATISMES ne saurait être engagée pour un dommage indirect ou immatériel tel que perte d'exploitation, perte de revenu, ... le Client renonçant tant en son nom qu'au nom de ses assureurs à tout recours contre LPN AUTOMATISMES et à ses assureurs à ce sujet.

8.2. Vices cachés :

LPN AUTOMATISMES est tenue de la garantie légale des vices cachés dans les conditions prévues par les articles 1641 et suivants du Code civil. Il est cependant rappelé que les défauts et détériorations des Produits consécutifs à des conditions anormales

de stockage et d'utilisation par le Client ne pourront ouvrir droit à cette garantie. De même, il est rappelé que la garantie des vices cachés pourra être exclue si aucun contrat de maintenance n'a été souscrit par le Client. Le fait pour le Client d'invoquer l'existence d'un vice caché ne le dispensera pas de son obligation de payer les Produits concernés. La garantie de LPN AUTOMATISMES se limitera au remplacement ou au remboursement des Produits affectés d'un vice caché. La responsabilité d'LPN AUTOMATISMES ne saurait être engagée pour un dommage indirect ou immatériel tel que perte d'exploitation, perte de revenu, ... le Client renonçant tant en son nom qu'au nom de ses assureurs à tout recours contre LPN AUTOMATISMES et à ses assureurs à ce sujet.

8.3 Retour des Produits défectueux :

Tout retour de Produits par le Client, pour quelle que raison que ce soit, devra faire l'objet de l'accord préalable et exprès de LPN AUTOMATISMES. A défaut, le Client ne pourra prétendre ni au remplacement du Produit retourné ni à son remboursement, en toute ou partie, ni à une quelconque indemnité. Le retour de tout Produit se fera aux frais et risques du Client. Tout produit retourné fera l'objet de vérification qualitatives et quantitatives par LPN AUTOMATISMES qui, au regard de ces vérifications, sera en droit de refuser de remplacer le Produit retourné ou de rembourser la partie du prix déjà versée par le Client.

8.4 A l'égard des Clients bénéficiant du statut de consommateur

Tous les Produits bénéficient de la garantie légale de conformité prévue par les articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation. Le Client peut former toute réserve ou réclamation pour non-conformité apparente, par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse d'LPN AUTOMATISMES. Si le défaut de conformité est avéré, LPN AUTOMATISMES s'engage à mettre en conformité le bien par réparation ou remplacement ou à défaut à réduire le prix ou résoudre le contrat au choix du Client. Toutefois, LPN AUTOMATISMES peut ne pas procéder selon le choix du Client si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment de la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ; de l'importance du défaut de conformité ; et de la possibilité d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur. L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

8.5 Exclusion et limitation de responsabilité :

LPN AUTOMATISMES ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation des Produits livrés, même en cas d'application de la clause de réserve de propriété ci-après, le Client étant le seul gardien des Produits livrés. De même, elle ne sera pas responsable en cas de négligence ou de défaut d'entretien et de stockage des Produits.

De même, LPN AUTOMATISMES ne supportera aucune responsabilité en cas de non-fonctionnement du Produit causé par l'interruption ou le dysfonctionnement du réseau électrique du Client.

Article 9 : Transfert de risque et clause de réserve de propriété

9.1. Le risque des Produits vendus et expédiés en France ou à l'étranger passe à la charge du Client dès la remise à ce dernier. Jusqu'au complet paiement du prix, le Client est constitué dépositaire et gardien des Produits.

9.2. LPN AUTOMATISMES conserve la propriété des Produits livrés jusqu'au paiement intégral de ses factures et se réserve la faculté de suspendre la livraison jusqu'à complet paiement. De convention expresse, LPN AUTOMATISMES pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et LPN AUTOMATISMES pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées. Le Client s'interdit de constituer sur les Produits livrés et impayés toute sûreté et d'effectuer toute opération susceptible de porter préjudice à LPN AUTOMATISMES.

Article 10 : Force majeure

Les faits de guerre, émeutes, grèves, incendie, perturbations majeures du secteur des transports, conditions météorologiques exceptionnelles, épidémie, difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie ou, sans que cette liste soit exhaustive, tout autre événement dont LPN AUTOMATISMES n'a pas la maîtrise et qu'elle ne pouvait raisonnablement prévoir, de nature à empêcher ou à réduire la fabrication, la vente ou la livraison des Produits, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit. Dans de telles circonstances, LPN AUTOMATISMES préviendra le Client par écrit dans les 15 jours suivants la date à laquelle elle aurait eu connaissance de l'événement constitutif d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. La vente ou la prestation de services sera alors suspendue de plein droit et sans indemnité. Si l'événement venait à durer plus de 90 jours à compter de la date de sa survenance, la vente ou la prestation de services pourra être résiliée à l'initiative de LPN AUTOMATISMES ou du Client, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de 1^{ère} présentation de la lettre recommandée avec avis de réception dénonçant le contrat en application de la présente clause.

Article 11 : Droit de rétractation des Clients consommateurs

11.1 – Le Client consommateur est le « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale libérale ou agricole (article liminaire – Code de la consommation).

11.2 - Le Client consommateur ne bénéficie d'un droit de rétractation que pour les contrats conclus à distance. Ce droit s'applique également aux professionnels visés par l'article L.221-3 du Code de la consommation.

11.3 - Le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation auprès d'LPN AUTOMATISMES, sans avoir à justifier de motifs ni payer aucune pénalité.

11.4 - Le délai de rétractation susvisé court à compter de la réception du (des) bien(s) commandé(s). Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de vente de biens confectionnés selon les spécifications du client ou nettement personnalisés.

11.5 - Pour exercer son droit de rétractation, le Client consommateur notifie sa rétractation, en adressant à LPN AUTOMATISMES un écrit dénué de toute ambiguïté. Le Client consommateur peut également utiliser le modèle de formulaire de rétractation figurant au bas des présentes conditions générales. Pour que le délai de rétractation soit respecté, l'exercice du droit de rétractation doit être impérativement notifié, en utilisant tout moyen permettant au Client consommateur de justifier d'une date certaine pour cette notification (lettre recommandée, e-mail ou télécopie).

11.6 - En cas d'exercice du délai de rétractation dans le délai de 14 jours, le Client consommateur retournera le(s) bien(s) en bon état avec l'ensemble des éléments d'emballage, accessoires et notice, au plus tard dans les 14 jours suivants la communication de sa décision de se rétracter à la société LPN AUTOMATISMES.

11.7 - Le remboursement des articles retournés est effectué par LPN AUTOMATISMES, au plus tard dans les 14 jours suivants la date où LPN AUTOMATISMES a pris connaissance de l'exercice par le Client consommateur de son droit de rétractation. LPN AUTOMATISMES pourra toutefois différer le remboursement jusqu'à la restitution des biens par le Client consommateur.

11.8 - La responsabilité du Client consommateur sera engagée s'il apparaît que les biens retournés à LPN AUTOMATISMES ont été dégradés ou dépréciés à la suite de manipulations autres que celles

nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement des biens.

Article 12 : Protection des données personnelles

12.1 – LPN AUTOMATISMES met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant ses prospects et ses Clients. Les données susceptibles d'être collectées par la société LPN AUTOMATISMES, en qualité de responsable de traitement sont : l'identité, l'état civil, les coordonnées postales et téléphoniques, l'adresse de courrier électronique, les informations relatives à l'immeuble pour lequel une prestation est sollicitée.

Lorsque ces données sont collectées avant la signature de la commande, LPN AUTOMATISMES les traite exclusivement à des fins de prospection commerciale. Postérieurement à la signature d'un bon de commande, les données sont traitées pour assurer la bonne exécution du contrat, le suivi de la relation commerciale entre LPN AUTOMATISMES et le Client. Les destinataires des données personnelles peuvent être le personnel de LPN AUTOMATISMES, ses sous-traitants, ses prestataires, ses fournisseurs.

12.2 - En acceptant les présentes conditions générales, le Client donne son consentement pour le traitement des données dans les limites des finalités ci-dessus décrite. La durée de conservations des données est limitée à trois (3) ans à compter de la date de la dernière prise de contact entre LPN AUTOMATISMES et la personne concernée. Par conséquent, LPN AUTOMATISMES s'oblige à cesser de conserver les données d'une personne concernée à l'expiration d'un délai de trois (3) ans suivant son dernier échange avec cette personne.

12.3 - Le Client dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en adressant un courrier électronique ou un courrier recommandé à LPN AUTOMATISMES, en indiquant son nom, prénom, adresse électronique et les références de sa commande. Le Client peut également demander à recevoir les données personnelles le concernant en effectuant la même demande.

Toute demande du Client concernant ses droits relatifs aux données personnelles le concernant doit être signée et accompagnée d'une copie d'un titre d'identité. Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Article 13 : Litiges

13.1. Toute question, contestation ou litige relatif aux présentes conditions générales qu'aux ventes et prestations régies par les présentes conditions générales, sera régie par la loi française, même dans l'hypothèse où le Client serait domicilié en dehors du territoire français et, quel que soit le lieu de livraison des Produits, à l'exclusion de tout autre droit.

13.2. Le client consommateur est informé de la possibilité qui lui est offerte par le Code de la consommation d'avoir recours gratuitement à un médiateur de la consommation, en cas de litige l'opposant à LPN AUTOMATISMES.

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Le client consommateur peut se faire assister d'un Conseil, à ses frais.

La saisine du médiateur ne pourra intervenir qu'après que le Client ait tenté au préalable de résoudre le litige auprès de LPN AUTOMATISMES par une réclamation écrite.

13.3. A l'égard des Clients commerçants : tout différend relatif à l'application des présentes conditions générales de vente, à leur interprétation ou à leur exécution, de même que tout différend relatif aux ventes et aux prestations régies par les présentes conditions générales relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Mâcon, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

*Si vous souhaitez vous rétracter vous pouvez utiliser le formulaire
détachable ci-dessous*

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire à l'adresse du siège
social de la société LPN AUTOMATISMES indiqué en tête des présentes
uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat

Je/Nous (*)

vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du
contrat portant sur : la vente / la maintenance de systèmes automatiques
(*) ci-dessous :

Produit(s) concerné(s) :

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Dates et signatures du (des) consommateurs :

(*) rayer la mention inutile